

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOISSET-LES-MONTROND

République Française - Département de la Loire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200206-20250217-2025-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2025

SEANCE du 17 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 février à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Boisset-lès-Montrond, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Claudine COURT, Maire.

Date de la convocation : 11/02/2025

Présents :

Mesdames Claudine COURT, Jacqueline BOUIX, Magali BOURRAT, Rosemarie BREUILLAUD, Gisèle MELONI, Thérèse RICHARD

Messieurs Alexandre CUNHA, René HRYNIOW, Gilles PERRONNET, Pierrick URREA

Absent excusé :

- David NARCE pouvoir donné à Claudine COURT
- Sophie ROCHETTE pouvoir donné à Magali BOURRAT

Secrétaire : Gisèle MELONI

Nombre de conseillers :

En exercice :	12
Présents :	10
Représentée :	2
Absents :	
Votants :	12

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

2025-01 Vente petite gare

Bien immobilier situé sur les parcelles AA55 et AA59, xx route de la Gare

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2241-1 et suivants,

Considérant que le bien immobilier susmentionné est inoccupé et n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal,

Considérant que les dépenses nécessaires à la remise en état de ce bien sont hors de proportion avec les ressources de la commune,

Souhaitant créer 3 logements sociaux sur la parcelle voisine des 10 logements sociaux existants, avec les réserves nécessaires pour d'éventuelles servitudes.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- D'autoriser la vente du bien immobilier situé aux références cadastrales AA55 et AA59.
- De fixer le prix de vente à 25 000 €.
- De mandater la Maire pour signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette vente, avec d'éventuelles servitudes.
- De préciser que la vente se fera à l'amiable.

Fait et délibéré à Boisset-lès-Montrond,

Le 28 mars 2025

Le secrétaire de séance

Gisèle MELONI



Le Maire

Claudine COURT



Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture le
Publié ou notifié le
La Maire,
Claudine COURT